

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

**Administrateurs absents excusés :**

CROISSANT Guy; GOASDOUE Gérard; LE MEAUX Vincent; OLLIVRO HERVE; BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE SAULNIER Brigitte;

**Administrateurs absents :**

TOMYN Jérémie

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** Guy CROISSANT à RASLE-ROCHE Morgan

En exercice : **25**  
Présents : 14  
Absents : 11  
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **vendredi 6 septembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2024-09-39

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - EVALUATION DE LA QUALITE DES ETABLISSEMENT ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICAUX-SOCIAUX POUR LES ANNEES 2024 A 2028

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L.312-8, L. 313-3, D. 312-197 à D. 312-204,

**VU** l'arrêté conjoint de l'ARS Bretagne et du conseil départemental des Côtes d'Armor n°ARS/BRETAGNE/COTES D'ARMOR/2023- portant programmation des évaluations de la qualité des établissement et services sociaux et médicaux-sociaux pour les années 2024 à 2028,

**CONSIDERANT** l'obligation pour l'EHPAD Les Magnolias de Pontrieux de transmettre, aux autorités en charge de leur autorisation, un rapport d'évaluation réalisé par un organisme indépendant en 2025.

**CONSIDERANT** que cette évaluation représente une nouvelle charge de l'ordre de 10 000 euros pour l'établissement dans un contexte budgétaire très contraint,

**CONSIDERANT** l'attribution « d'un arbitrage favorable de 15 000€ » de l'ARS en faveur d'un établissement costarmoricaïn ayant décidé de reporter l'évaluation externe dans l'attente de crédits alloués,

**CONSIDERANT** le mandat donné à l'association « Réseau Trégor Goëlo » pour solliciter l'ARS afin de bénéficier d'une égalité de traitement des établissements quant au financement de l'évaluation externe,

**CONSIDERANT** que l'EHPAD Les Magnolias de Pontrieux est membre de l'association « Réseau Trégor Goëlo », .

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de l'obligation de commanditer une évaluation externe.
- **VALIDE** la démarche de l'association « Réseau Trégor Goëlo ».
- **DELEGUE** à l'association « Réseau Trégor Goëlo » la capacité à négocier une avance ou un remboursement des charges induites par ce diagnostic externe.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter un report de cette évaluation dans l'attente de crédits spécifiques.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

